Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (2000)

Vorwort: Le CICR et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE CICR ET LE MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est composé des Sociétés nationales, du CICR et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Bien que leurs activités respectives soient différentes, les composantes du Mouvement sont unies par les mêmes Principes fondamentaux : humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité.

Organe fondateur du Mouvement, le CICR est investi de responsabilités statutaires à l'égard de celui-ci. Il lui appartient notamment de veiller au respect des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de les faire connaître, de reconnaître les nouvelles Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge répondant aux conditions de reconnaissance en vigueur, enfin, de s'acquitter des mandats qui lui sont confiés par la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Il participe activement aux réunions statutaires du Mouvement, dont il est souvent, avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le co-organisateur.

Pour s'acquitter de ces tâches, le CICR entretient des relations étroites avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et coopère avec elles dans les domaines d'intérêt commun, tels que leur préparation aux situations de conflits armés, le développement, la ratification et le respect des Conventions de Genève, la diffusion du droit international humanitaire et des Principes fondamentaux. Il exerce la fonction d'institution directrice des actions internationales de secours de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les situations de conflits armés internationaux et non internationaux, de troubles intérieurs et de leurs suites directes, ainsi que dans les situations de conflits armés concomitants de catastrophes naturelles ou technologiques.

Enfin, tout en respectant pleinement les compétences de la Fédération internationale dans ce domaine, le CICR collabore activement au développement des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, notamment par une assistance technique et juridique, en soutenant les programmes de diffusion des Sociétés nationales et en contribuant à la formation de leurs cadres dans les domaines relevant de son mandat.